

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

16-06-2008

A une assemblée de consultation publique tenue à la salle J.M. Bellerose au 140, rue St-Jacques, le seizième jour de juin deux mille huit (2008) à 18h30, pour le:

PROJET DE RÈGLEMENT 512-2008

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE ET RELATIF À L'ARTICLE 116 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME N° 319-1992 :

- afin de définir le terme « habitation en copropriété » ;

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 320-1992 :

- afin d'autoriser les « habitations multifamiliales isolées » dans la zone Rb-2;

- en modifiant la gille des spécifications;

- en précisant qu'il est interdit de créer une copropriété divise de manière à créer un deuxième logement dans une habitation unifamiliales isolée;

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 321-1992 :

- en précisant que des dispositions ne s'appliquent dans le cas d'un lot qui constitue la portion divise d'un bâtiment pour une habitation en copropriété et un projet intégré;

A laquelle étaient présents :

Jean-Pierre Bellerose, maire, François Dubeau, Daniel Bellerose, conseillers, Pascal Ferland, Superviseur du service d'urbanisme et Alain Bellerose, Directeur Général.

1 personne était présente dans l'assistance.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, Pascal Ferland et Alain Bellerose expliquent le règlement et répondent aux différentes questions.

L'assemblée de consultation prend fin à 18h45.

Alain Bellerose
Secrétaire trésorier
Directeur général

Jean-Pierre Bellerose
Maire

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

16-06-2008 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue Saint-Jacques, le seizième jour de juin deux mille huit (2008) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,
Nicole Cantara, François Dubeau, Daniel Bellerose, Gilles Coutu, Guylaine Gagné et Richard Gilbert conseillers(ères), Guylain Archambault, Inspecteur Municipal et Alain Bellerose, Directeur Général.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

140-2008 Proposé par Gilles Coutu

Accepter ordre jour. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

141-2008 Proposé par Daniel Bellerose

Accepter PV. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 mai 2008.

ADOPTÉE

142-2008 Proposé par Guylaine Gagné

Accepter comptes. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de mai 2008.

<u>No. chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
3292	Centre Aquatique	4,242.30 \$
3293	Fédération Québécoise	116,90 \$
3294	Petite Caisse	497.98 \$
3295	Société Québ. D'Ass. Des Eaux	12,643.62 \$
3296	Conseil de Développement	208.82 \$
3297	Centre Informatique	327.22 \$

3298	Le Fonds de Solidarité F.T.Q.	4,707.62 \$
3299	Les loisirs St-Michel inc.	500.00 \$
3300	Postage-on-Call Digital	1,128.75 \$
3301	9120-2671 Québec inc.	288.70 \$
3302	9169-0263 Québec inc.	13.81 \$
3303	Foret Privée D.M. inc.	819.22 \$
3304	Gestion Saint-Michel inc.	48.61 \$
3305	Jacques Marie-France	6.98 \$
3306	Saint-Georges Germain	14.84 \$

TOTAL : **14,229.33 \$**

Salaire	65,827.56 \$
R.E.E.R	2,881.47 \$
Frais de banque	120.00 \$
Location	\$
Aqueduc (intérêts)	8,431.12 \$
Dicom	\$
Remboursement / PR	1,628.56 \$

TOTAL : **78,888.71 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période JUIN 2008.

3307	Association des chefs	225.76 \$
3308	Bell Canada	1,567.57 \$
3309	Fonds des pensions alimentaires	142.80 \$
3310	Gagnon Josée	150.00 \$
3311	Groupe Investors Ltée	354.40 \$
3312	Hydro-Québec	5,179.06 \$
3313	Julien Diane	150.00 \$
3314	Chèque annulé (Loisirs St-Michel)	0.00 \$
3315	Ministre des Finances	124.00 \$
3316	Ministère du Revenu du Québec	22,267.71 \$
3317	Receveur Général du Canada	9,510.84 \$
3318	Télus Mobilité	518.23 \$
3319	Ministre des Finances	268.46 \$
3320	Ministre des Finances (S.Q.)	151,595.00 \$

TOTAL : 192,053.83 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 16 JUIN 2008

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
3321	Alarme Joliette	67.73 \$
3322	Archambault Guylain	11.26 \$
3323	Atelier J.P. inc.	33.13 \$
3324	Bell-Gaz Ltée	1,131.31 \$

3325	Bellerose Alain	1,082.85 \$
3326	Bell Canada	150.24 \$
3327	BLR Motorisé inc.	1,037.40 \$
3328	Boisjoli Transport inc.	492.60 \$
3329	Camions Excellence	6,710.87 \$
3330	Certilab	401.84 \$
3331	Chambre de Commerce	392.58 \$
3332	Création Louny	468.00 \$
3333	Defoy Électrique inc.	1,278.26 \$
3334	Dépanneur R. Prud'Homme	798.56 \$
3335	Distribution Pierre Lavigne	2,686.17 \$
3336	Distribution 94 Enr.	4,627.88 \$
3337	Dunton Rainville	1,204.65 \$
3338	EBI Environnement	10,642.75 \$
3339	Endress + Hauser Canada Ltée	2,967.77 \$
3340	Equip. Industriel Joliette	966.24 \$
3341	Fonds de l'information	54.00 \$
3342	Georges-H. Durand Ltée	321.34 \$
3343	Germain Tessier	197.53 \$
3344	Gilles Boisvert	361.18 \$
3345	Imprimerie Durand Ltée	513.58 \$
3346	Imprimerie Fortier	296.30 \$
3347	Joliette Hydraulique inc.	11.29 \$
3348	Joliette Dodge Chrysler	841.67 \$
3349	Lacelle Francis	406.50 \$
3350	L'Association des pompiers	351.00 \$
3351	La Survivance	4,747.84 \$
3352	Le Fonds de Solidarité	3,655.68 \$
3353	Le Géant Vert	1,823.77 \$
3354	Le Groupe Pétrolier Olco	9,896.48 \$
3355	Le Mécano Mobile	70.55 \$
3356	Les Pneus & Soudures M.B.	442.94 \$
3357	Marc Levasseur	37.98 \$
3358	Marineau Jean	50.00 \$
3359	Martin – Produits de bureau	216.90 \$
3360	M.C. Beauséjour & Richard inc.	6,956.61 \$
3361	Mécanique Jecc Ltée	473.40 \$
3362	Motion Industriels	313.29 \$
3363	M.R.C. de Matawinie	11,909.10 \$
3364	Multicom Communication	1,243.80 \$
3365	P.E. Boisvert Auto Ltée	34.29 \$
3366	Picard Claude	555.00 \$
3367	Pièces d'Auto Joliette inc.	386.56 \$
3368	Produits Chimiques Sany	86.46 \$
3369	Publications CCH Ltée	249.90 \$
3370	Québec Linge	411.60 \$
3371	Roy Gaétan	214.40 \$
3372	Satelcom inc.	376.67 \$
3373	Signo Tech inc.	257.99 \$
3374	Stéphane St-Jean	100.00 \$
3375	Strongco inc.	1,892.16 \$
3376	Techno Diésel inc.	701.82 \$
3377	Würth Canada Ltée	270.85 \$
	TOTAL :-	87,882.62 \$
3378	Aréo-Feu Ltée	3,421.37 \$
3379	Bellerose Francois	169.11 \$

3380	Bellerose Sylvain	280.00 \$
3381	Benoit Claude	229.31 \$
3382	Conteneur Recycle	9,990.77 \$
3383	Garage Tellier & Fils	10.16 \$
3384	Gouger Guy	488.76 \$
3385	Hydro-Québec	6,039.68 \$
3386	Loisirs St-Michel inc.	3,250.00 \$
3387	Richard Daniel	280.00 \$
3388	Roy Francine	276.00 \$
3389	Satelcom Internet	270.57 \$
3390	Sintra inc.	1,228.09 \$
3391	Sylvio champoux	2,589.62 \$
TOTAL :-		28,523.64 \$

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

08-05-05	<i>Comptoir Alimentaire de la Haute-Matawinie - Projet de jardins communautaires.</i>
08-05-05	<i>Défi Taureau – Demande d'aide financière pour le Festival d'Hiver de Chiens de Traîneaux.</i>
08-05-12	<i>Demande emplois d'été Canada 2008 – aucun financement à Loisirs St-Michel Inc.</i>
08-05-15	<i>Evêché de Joliette – Document concernant les travailleurs saisonniers agricoles et document « Fruits de la Terre et du Travail Humain ».</i>
08-05-19	<i>Marina Tororesto – Demande pour un évènement spécial.</i>
08-05-20	<i>CREL – Adhésion de la municipalité</i>
08-05-26	<i>Conseil des Atikamekws de Manawan – Entretien de la Route M-650.</i>
08-05-26	<i>Francine Dubeau et Louise Boisvert – Vente Au Grenier de Patou pendant le festival country.</i>
08-05-27	<i>CLD de Matawinie – Engagement pour quai fédéral et poste d'accueil.</i>
08-05-27	<i>Commission des Loisirs Culturels – Liste des travaux à la Salle J.M. Bellerose.</i>
08-05-29	<i>Suzanne Loyer – Pose d'un pluvial.</i>
08-05-30	<i>MRC Matawinie – Parc Régional du Lac-Taureau , plan approuvé.</i>
08-05-30	<i>CLD Matawinie – Aide à l'entreprise Teinture et Calfeutrage Mikiwam.</i>
08-06-02	<i>Québec-France – Demande pour drapeaux, le 3 et 14 juillet 2008.</i>
08-06-03	<i>Chambre de Commerce – Stationnement devant l'Hôtel Central.</i>
08-06-04	<i>CRÉ Lanaudière – Demande d'appui pour financement de OBNL</i>
08-06-05	<i>CLD Matawinie – Fonds National de la Ruralité.</i>
08-06-05	<i>Ministre Line Beauchamp – Subvention programme redistribution pour élimination des matières résiduelles.</i>
08-06-09	<i>François Benjamin, Député – Subvention amélioration réseau routier municipal.</i>
08-06-09	<i>FQM – Rendez-vous national jeunesse.</i>
08-06-10	<i>MTQ – Annonce des travaux 2008.</i>
08-06-11	<i>Ecole Secondaire des Montagnes – Confirmation de la subvention projet emploi Desjardins.</i>
08-06-11	<i>MRC Matawinie – Résolution programme diagnostic résidentiel mieux consommer.</i>
08-06-12	<i>Réseau Biblio – Nouveau logiciel de gestion de bibliothèque.</i>
08-06-12	<i>Michèle Longpré – Déneigement des entrées.</i>
08-06-12	<i>Marc Brouillette – Paiement des taxes.</i>
08-06-13	<i>NORDIK'eau – Rapport des étangs aérés.</i>

08-06-13 Dessau – Analyse des scénarios de gestion des matières résiduelles.

143-2008 Proposé par Gilles Coutu

Défi Taureau 2009 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De verser 2,000.00\$ pour une publicité au Festival d'Hiver de Chiens de Traîneaux – Défi Taureau 2009.

ADOPTÉE

144-2008 Proposé par Daniel Bellerose

Demande pour Beach Party ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'acquiescer à la demande de Marylou Beaudry du Tororesto, pour l'organisation d'un beach party sur la plage du restaurant, le samedi 19 juillet 2008, de midi à minuit. D'aviser la Sûreté du Québec de cet évènement.

ADOPTÉE

145-2008 Proposé par Richard Gilbert

Projet Quai Fédéral ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'aviser le CLD Matawinie que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints s'engage à prendre à sa charge l'exécution, l'exploitation et l'entretien du futur projet du « quai fédéral » et à payer les dépassements de coûts si ces derniers excèdent le montant prévu de 32,300.00\$

ADOPTÉE

146-2008 Proposé par Richard Gilbert

Poste d'accueil à la Pointe-Fine ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'aviser le CLD Matawinie que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints s'engage à prendre à sa charge l'exécution, l'exploitation et l'entretien du futur projet du « poste d'accueil à la Pointe-Fine » et à payer les dépassements de coûts si ces derniers excèdent le montant prévu de 334,000.00\$

ADOPTÉE

147-2008 Proposé par Richard Gilbert

Stationnement face au 510, Brassard ET RÉSOLU UNANIMEMENT

En référence à la lettre du MTQ en date du 12 mai 2008, la municipalité avise qu'elle est favorable au stationnement en face du 510, Brassard pour les autos et motos seulement.

ADOPTÉE

148-2008 Proposé par Gilles Coutu

Résolution CRÉ- ET RÉSOLU UNANIMEMENT
CA-08-31-12

La Municipalité de Saint-Michel-des-Saints appuie la résolution (CRÉ-CA-08-31-12) de la CRÉ Lanaudière qui s'oppose au retrait de Développement Economique Canada du financement structurant de certains OBNL.

ADOPTÉE

149-2008 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

La Municipalité de Saint-Michel-des-Saints présente un projet à Hydro-Québec dans le cadre du programme « Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER ». Le projet portera le nom de « Le toit multifonctionnel de Saint-Michel-des-Saints » et consiste à la construction d'un toit abritant la patinoire asphaltée existante afin d'accueillir des activités culturelles, communautaires, de sports et loisirs de façon à les sécuriser en les rendant moins dépendantes des caprices de la température. La municipalité désigne Alain Bellerose, Directeur Général, comme responsable du projet et Claude Benoit, Secrétaire-trésorier adjoint, comme substitut et autorise ceux-ci à signer tout document relatif au soutien aux réalisations locales au nom de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

La Municipalité de Saint-Michel-des-Saints est autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet.

ADOPTÉE

150-2008 Proposé par François Dubeau

Adoption second
projet règlement ET RÉSOLU UNANIMEMENT
512-2008

D'adopter le second projet de règlement 512-208 sans modification, suite à l'assemblée de consultation publique tenue le 16 juin 2008.

ADOPTÉE

152-2008 Proposé par Gilles Coutu

Travaux Plage
Camping Municipal ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser les travaux de fosse septique à la plage du camping municipal, au coût évalué à 15,000.00\$

ADOPTÉE

153-2008 Proposé par Richard Gilbert

Engagement Parc
Régional ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser l'engagement pour divers emplois pour le Parc Régional du Lac-Taureau et Camping municipal (préposés à l'accueil et à l'information, patrouille, guérite, entretien, etc...), selon les besoins pour un nombre maximal de 40 heures/semaine, au taux de 10.63\$/heure, pour la période de juin à septembre 2008. Le personnel nécessaire sera choisi par le coordonnateur du Parc Régional du Lac-Taureau et du Camping Municipal selon son évaluation parmi les personnes suivantes: Gilles Loyer, Guy Beaulieu, Pierre Charrette, Yves Bellerose, Alain Provost, Marcel Provost, Sylvain Gingras.

ADOPTÉE

154-2008 Proposé par Gilles Coutu

Engagement Terrain
de Jeux ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser l'engagement de Véronique Paradis comme coordonatrice terrain de jeux pendant 8 semaines, 40h/semaine, à 9.75\$/h, du 23 juin au 15 août 2008.

D'autoriser l'engagement de Nathalie Lasalle, Andréanne Dessureault et de Jessica Laporte comme monitrices terrain de jeux pendant 8 semaines, 40h/semaine, à 8.75\$/h, du 23 juin au 15 août 2008.

ADOPTÉE

155-2008 Proposé par Gilles Coutu

Mandat LBHA
Ingénieurs : Chemin
des Sapins ET RESOLU UNANIMEMENT

Par souci de transparence et d'impartialité, la municipalité mandate LBHA Ingénieurs, pour analyse de la situation et proposition afin de solutionner raisonnablement les litiges Chemin des Sapins. Le coût sera au frais de la Corporation pour le Développement du Lac Taureau.

ADOPTÉE

156-2008 Proposé par Gilles Coutu

Mandat LBHA
Ingénieurs : pour
différents travaux ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De mandater LBHA Ingénieurs, pour les travaux :

- Asphaltage rue Archambault, intersection chemin St-Joseph et chemin du Mont-Trinité, section rue Granger suite aux travaux d'eau potable.

- Correction d'une section chemin Matawin Est suite à l'érosion
- Fossé rue Chagnon
- Pluvial rue St-Georges

ADOPTÉE

157-2008 Proposé par Gilles Coutu

Travaux généraux de voirie ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser les travaux généraux de voirie dans le cadre budgétaire, réparation d'asphalte chemin du Lac-Taureau évalué entre 30,000.00 et 40,000.00 \$, etc...

D'autoriser le tamisage du sable pour l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉE

158-2008 Proposé par Richard Gilbert

Entente d'entretien avec Distribution 94 Enr. Sylvain Rondeau. ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De renouveler l'entente d'entretien du chalet, terrains et autres infrastructure des Loisirs pour la période estivale 2008 de distribution 94 Enr., Sylvain Rondeau, au coût de 8,200.00\$ plus taxes, payable en 2 versements, juin et août 2008.

ADOPTÉE

159-2008 Proposé par Gilles Coutu

Omnium des Maires de la MRC Matawinie ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser l'inscription d'un quatuor et soupers supplémentaires à l'Omnium des Maires de la M.R.C. de Matawinie qui se tiendra le mardi 26 août 2008 au Club de Golf de Saint-Jean-de-Matha. Les frais de déplacement et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

160-2008 Proposé par Guylaine Gagné

Congrès FQM septembre 2008 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser l'inscription des membres du conseil intéressés et disponibles pour assister au congrès FQM qui se tiendra à Québec le 25, 26 et 27 septembre 2008. Les frais de déplacement et autres frais relatifs seront remboursés.

ADOPTÉE

161-2008 Proposé par Nicole Cantara

Accepter procès-verbal CCU ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 4 juin 2008 et le rapport des permis.

ADOPTÉE

162-2008 Proposé par Nicole Cantara

Projet de lotissement ET RÉSOLU UNANIMEMENT
Carmin Bazinet

Étude d'un projet de lotissement de M. Carmin Bazinet sur les lots B4-6, B4-7, B4-10, partie B4 et partie B4-1 du rang 1 Nord-Est dans canton de Provost (dossier G-4687, minute 10 402, plan P-974 arpenteur-géomètre Gadoury-Neveu et Landry inc.).

Le CCU a étudié un projet de lotissement de M. Carmin Bazinet sur les lots B4-6, B4-7, B4-10, partie B4 et partie B4-1 du rang 1 Nord-Est dans canton de Provost (dossier G-4687, minute 10 402, plan P-974 arpenteur-géomètre Gadoury-Neveu et Landry inc.).

CONSIDÉRANT QUE les terrains #2 et #4 sont affectés par la réglementation qui interdit, sur la route 131, l'ouverture de nouveaux accès riverains à la route 131;

CONSIDÉRANT QUEle promoteur doit empiéter sur la propriété voisine (Anne Rodier, chemin des Gargouilles) afin de construire le chemin projeté;

CONSIDÉRANT QUE le voisin (Anne Rodier) autorise M. Bazinet à empiéter sur sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE la topographie du terrain exige un rond point;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte le projet de lotissement de M. Carmin Bazinet conditionnellement à ce que les pentes du chemin exigées soient respectées, que les droits de passages soient notariés, et que toutes les autres réglementations soient respectées.

ADOPTÉE

163-2008 Proposé par Nicole Cantara

Dérogation Mineure ET RÉSOLU UNANIMEMENT
Enélie St-Georges

Demande de dérogation mineure par Mme Émélie St-Georges pour la propriété située au lac Séverin, plus précisément sur une partie du lot 67, rang 1 Sud-Est, canton de Provost. La demande concerne l'implantation d'un chalet (chalet existant sur une autre propriété et bénéficiant d'un droit acquis) ayant une façade de 6.09 mètres (20'), ce qui contrevient à l'article 6.2.3 du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par Mme Émélie St-Georges pour la propriété située au lac Séverin, plus précisément sur une partie du lot 67, rang 1 Sud-Est, canton de Provost. La demande concerne l'implantation d'un chalet (chalet existant sur une autre propriété et bénéficiant d'un droit acquis) ayant une façade de 6.09 mètres (20'), ce qui contrevient à l'article 6.2.3 du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est existant;

CONSIDÉRANT QUE le chalet respect la superficie minimale exigée;

CONSIDÉRANT QUE la fenestration principale du chalet se trouve sur le mur ayant 20' de largeur;

CONSIDÉRANT QUE sur le plan présenté par le demandeur, toutes les marges exigées seront respectées;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de Mme Émélie St-Geroges.

ADOPTÉE

164-2008 Proposé par Nicole Cantara

Dérogation mineure ET RÉSOLU UNANIMEMENT
Guy Benoit

Demande de dérogation mineure par M. Guy Benoit pour la propriété située au 201 chemin Janson (P-46-1, rang 3, dans le canton de Masson). La demande concerne l'agrandissement d'un bâtiment principal (chalet) à 9 mètres (29.5') de la limite de propriété arrière, au lieu de 14.33 mètres (47') et à 9 mètres (29.5') de la limite de propriété latérale gauche, au lieu de 14.22 mètres (46.7') ce qui contrevient à l'article 5.3.6 du règlement de zonage # 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par M. Guy Benoit pour la propriété située au 201 chemin Janson (P-46-1, rang 3, dans le canton de Masson). La demande concerne l'agrandissement d'un bâtiment principal (chalet) à 9 mètres (29.5') de la limite de propriété arrière, au lieu de 14.33 mètres (47') et à 9 mètres (29.5') de la limite de propriété latérale gauche, au lieu de 14.22 mètres (46.7') ce qui contrevient à l'article 5.3.6 du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT la superficie du terrain;

CONSIDÉRANT le respect du pourcentage de l'occupation au sol;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est touché par la réglementation sur les PIIA pour les terrains non riverains;

CONSIDÉRANT QUE le chalet sera conforme quant à la superficie minimale exigée;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Guy Benoit.

ADOPTÉE

165-2008 Proposé par Nicole Cantara

Dérogation mineure ET RÉSOLU UNANIMEMENT
Jean-Luc Rivière

Demande de dérogation mineure par M. Jean-Luc Rivière pour la propriété située sur le chemin du Lac-de-la-Dame (lot 36-9, rang 3, canton de Brassard). La demande concerne l'acceptation de construire un bâtiment principal (chalet) à 9.14 mètres (30') de la limite de propriété avant au lieu de 14.3 mètres (47') (voir résolution 206-2007 ci-jointe).

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par M. Jean-Luc Rivière pour la propriété située sur le chemin du Lac-de-la-Dame (lot 36-9, rang 3, canton de Brassard). La demande concerne l'acceptation de

construire un bâtiment principal (chalet) à 9.14 mètres (30') de la limite de propriété avant au lieu de 14.3 mètres (47') (voir résolution 206-2007 ci-jointe).

CONSIDÉRANT la topographie du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur respectera toutes les autres marges exigées;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur ne peut faire autrement;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Jean-Luc Rivière.

ADOPTÉE

166-2008 Proposé par Nicole Cantara

Dérogation mineure
Les Constructions
Marc Aubin Inc.

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Demande de dérogation mineure par Les Constructions Marc Aubin inc. pour la propriété située au 1011 chemin de la Pointe-Fine. La demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire (garage) à 6.09 mètres (20') de la limite de propriété latérale au lieu de 10 mètres (32.8') et à 15.85 mètres (52') de la limite de propriété arrière au lieu de 25 mètres (82'), ce qui contrevient à l'article 16.2.2 du règlement sur les PIIA # 400-1998.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure par Les Constructions Marc Aubin inc. pour la propriété située au 1011 chemin de la Pointe-Fine. La demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire (garage) à 6.09 mètres (20') de la limite de propriété latérale au lieu de 10 mètres (32.8') et à 15.85 mètres (52') de la limite de propriété arrière au lieu de 25 mètres (82'), ce qui contrevient à l'article 16.2.2 du règlement sur les PIIA # 400-1998.

CONSIDÉRANT QUE le voisin arrière est le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la propriété du demandeur n'est pas riveraine;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est touché par la réglementation sur les PIIA pour les terrains non riverains;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur ne peut faire autrement;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de "Les Constructions Marc Aubin".

ADOPTÉE

167-2008 Proposé par Nicole Cantara

Projet de lotissement
9120-2671 Québec
Inc.

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Étude d'un projet de lotissement de 9120-2671 QUÉBEC INC. a/s Mario Piacente, président, pour la propriété située sur une partie du lot 17A, rang 3 Nord-Est dans le canton de Provost, arpenteur-géomètre Dazé et Associé Inc.

Le CCU a étudié le projet de lotissement de 9120-2671 QUÉBEC INC. a/s Mario Piacente, président, pour la propriété située sur une partie du lot 17A, rang 3 Nord-Est dans le canton de Provost, arpenteur-géomètre Dazé et Associé Inc.

CONDITIONNELLEMENT À CE QUE LE "REFUGE" NE SE TROUVE PAS SUR UN TERRAIN DISTINCT non conforme;

CONDITIONNELLEMENT À CE QU'UN PLAN OFFICIEL DE L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE SOIT DÉPOSÉ POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2008;

CONDITIONNELLEMENT À CE QUE LE PROJET DE LOTISSEMENT RESPECTE TOUTE LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR;

Pour ces raisons, aux conditions ci-haut mentionnées, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte le projet de lotissement présenté par 9120-2671 QUÉBEC INC. a/s Mario Piacente.

ADOPTÉE

168-2008 Proposé par Nicole Cantara

Projet de ET RÉSOLU UNANIMEMENT
construction Johanne
Lépine

Étude d'un projet de construction (PIIA) par Mme Johanne Lépine pour la propriété située au 2210 chemin de la Pointe-Fine Ouest (lot 1-284, bloc 1, canton de Masson).

Le CCU a étudié un projet de construction (PIIA) par Mme Johanne Lépine pour la propriété située au 2210 chemin de la Pointe-Fine Ouest (lot 1-284, bloc 1, canton de Masson).

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation sur les PIIA # 400-1998;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte le projet de construction de Mme Johanne Lépine.

ADOPTÉE

169-2008 Proposé par Nicole Cantara

Projet de ET RÉSOLU UNANIMEMENT
construction Luc
Bélisle et Rodrigue
Chabot

Étude d'un projet de construction (PIIA) par Luc Bélisle et Rodrigue Chabot pour la propriété située au 1471 chemin des Conifères (lot 8-1-14, rang 2 Sud-Est, canton de Provost).

Le CCU a étudié un projet de construction (PIIA) de Luc Bélisle et Rodrigue Chabot pour la propriété située au 1471 chemin des Conifères (lot 8-1-14, rang 2 Sud-Est, canton de Provost).

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation sur les PIIA #400-1998;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte le projet de construction de Luc Bélisle et Rodrigue Chabot.

ADOPTÉE

170-2008 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter la conciliation bancaire au 31 mai 2008.

ADOPTÉE

----- Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la
municipalité de mai 2008.

----- Le directeur général dépose la liste des banques de temps des employés
municipaux au 09 juin 2008.

171-2008 Proposé par Gilles Coutu

Déphosphatation des ET RÉSOLU UNANIMEMENT
étangs aérés

De mandater Teknika HBA pour la déphosphatation des étangs aérés selon les modalités de l'offre de service professionnel en date du 12 juin 2008. Le budget requis est d'environ 9,000.00\$, excluant les taxes.

ADOPTÉE

172-2008 Proposé par Guylaine Gagné

Recouvrement de ET RÉSOLU UNANIMEMENT
taxes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance d'une liste des immeubles dont les propriétaires n'ont pas acquitté les arriérages de taxes .

MATRICULE	TOTAL :
6174-32-6020	902.49 \$
6464-89-1383	27.87 \$
6464-89-9674	382.14 \$
6466-67-5872	799.42 \$
6466-95-0183	1 108.78 \$
6868-17-6659	541.69 \$
6869-33-7609	65.35 \$
6967-48-4587	590.93 \$
6967-57-1849	167.19 \$
6967-77-2788	53.20 \$
6967-99-9606	237.14 \$
6974-28-3015	2 282.40 \$
7070-64-7560	113.80 \$
7070-73-6479	187.31 \$
7072-85-3070	317.33 \$
7268-09-4735	220.37 \$
7270-37-9677	4 292.62 \$
7270-63-2791	1 972.95 \$
7270-65-6769	92 229.52 \$
7270-91-7367	3 566.49 \$
7270-98-1050	1 958.03 \$
7271-43-6441	195.43 \$
7271-63-9698	1 490.92 \$
7271-73-2407	2 866.48 \$
7271-73-5868	1 624.99 \$
7271-92-2547	1 705.54 \$
7273-82-3037	626.99 \$
7273-85-9999	249.13 \$
7365-95-6164	1 974.07 \$

7368-36-3528	121.76 \$
7368-54-6226	672.16 \$
7370-06-2499	2 098.50 \$
7370-08-6629	1 975.65 \$
7370-79-8025	1 762.25 \$
7374-40-9582	855.70 \$
7467-48-5532	1 352.62 \$
7467-93-9792	662.44 \$
7470-52-1095	81.07 \$
7574-44-0179	2 282.24 \$
7574-66-8332	2 489.98 \$
7671-01-5944	598.86 \$
7672-47-6065	904.05 \$
7765-41-8306	716.73 \$
7771-84-7151	191.46 \$
7771-86-4738	217.56 \$
7781-22-0141	1 911.22 \$
7783-02-9143	588.39 \$
7872-40-0496	217.73 \$
7872-42-0372	463.01 \$
7879-39-8753	532.49 \$
7880-28-0485	569.54 \$
7979-63-1341	163.80 \$
8175-21-9085	1 000.39 \$
8175-77-6030	787.78 \$
8176-83-0362	707.01 \$
8273-76-3596	2 706.09 \$
8275-27-5031	430.74 \$
8374-12-3598	1 025.96 \$
8572-64-3060	422.90 \$
8778-71-3552	499.83 \$
	151 760.48 \$

Les membres du conseil sont unanimes pour autoriser Dunton Rainville, Avocats, de faire les procédures de recouvrement pour non paiement des arriérages des taxes dues à la municipalité.

ADOPTÉE

173-2008

Proposé par Richard Gilbert

ET RESOLU UNANIMEMENT

Pour faire suite à la demande de Robillard Récréatif, la municipalité met fin à la prise de sable au site devant servir de voie de contournement du chemin du Lac Taureau. Une signalisation montrant que le site est fermé et interdisant l'accès sera installée.

Que la présente résolution soit transmise aux excavateurs et à la Corporation pour le Développement du Lac-Taureau pour les aviser de la fermeture du site.

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

174-2008

Proposé par Richard Gilbert

Levée de
l'assemblée

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

Alain Bellerose
Secrétaire trésorier
Directeur général

Jean-Pierre Bellerose
Maire